

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

PROPOSITION VISANT A CHANGER D'UNITE MONETAIRE
DANS LE BUDGET DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le budget du Secrétariat est exprimé en franc suisse (CHF); le montant équivalent en dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) est mentionné, sur la base du taux de change indicatif du USD par rapport au CHF prévalant au moment où le budget est préparé pour être soumis à la Conférence des Parties pour examen et approbation. Pour le budget de 2001-2002, le Secrétariat a appliqué un taux de change de USD 1 pour CHF 1,50; ce taux représente la moyenne des taux de change opérationnels à l'ONU pour 1999.
3. En 2000 et durant les six premiers mois de 2001, le franc suisse a baissé par rapport au dollar des Etats-Unis d'Amérique. Le taux de change opérationnel moyen à l'ONU pour 2000 était de CHF 1,69 pour USD 1; de janvier à juin 2001, il était de CHF 1,70 pour USD 1, comparé taux de change moyens de USD 1 = CHF 1,50 pour 1999, USD 1 = CHF 1,45 pour 1998 et USD 1 = CHF 1,44 pour 1997.
4. La majorité des postes budgétaires sont calculés d'abord en dollar des Etats-Unis d'Amérique puis le montant est converti en franc suisse sur la base du taux de change indicatif, alors que les dépenses correspondantes sont faites par le Secrétariat en dollar des Etats-Unis d'Amérique au taux de change réel. En 2000, 73% du total des dépenses ont été faites en dollar des Etats-Unis d'Amérique alors que 27% seulement l'étaient en franc suisse. Pour 2001, 71% du budget devraient être dépensés en dollar des Etats-Unis d'Amérique et les 29% restant en franc suisse.
5. Du fait de cette tendance monétaire, l'estimation budgétaire établie en franc suisse pour des dépenses faites en dollar des Etats-Unis d'Amérique n'a pas couvert adéquatement les coûts effectifs de 2000 et le budget pour 2001 pourrait lui aussi être insuffisant si le taux de change continue d'être défavorable. Les dépenses effectives de 2000 ont été de USD 4,66 millions, soit CHF 7 millions et CHF 7,88 millions au taux de change respectifs de USD 1 = CHF 1,50 et USD 1 = CHF 1,69.
6. Pour éviter les effets de la fluctuation des taux de change sur le budget du Secrétariat et, par là même sur la capacité de celui-ci de réaliser les programmes, le Secrétariat propose de changer d'unité monétaire pour le budget et les contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale et de passer du franc suisse au dollar des Etats-Unis d'Amérique. Cela devrait lui permettre d'avoir des ressources plus stables et plus prévisibles. Le Secrétariat

demande au Comité permanent d'approuver sa proposition de présenter son prochain budget pour 2003-2005 uniquement en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

7. Cette proposition s'aligne sur le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, qui reconnaissent le dollar des Etats-Unis d'Amérique comme monnaie de compte officielle.